

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE MINIMES

Dimanche 23 juin 2024

Aulnay sous-bois (93)

DATE LIMITE DE QUALIFICATION : DIMANCHE 9 JUIN 2024

La réunion de qualification aura lieu le mardi 11 juin 2024.

Au cours de cette réunion la liste des athlètes qualifiés sera établie ainsi qu'une liste complémentaire d'athlètes susceptibles d'être qualifiés en cas de désengagement. Il sera tenu compte des résultats des championnats d'académies UNSS (individuels et par équipes) et des championnats régionaux UGSEL et affinitaires (sous réserve de leur enregistrement sur le SI-FFA).

Pour chaque épreuve, les qualifications se feront sur minima et complétées au bilan LIFA au 10 juin 2024.

La liste complète des qualifiés et les horaires seront disponibles sur <http://lifa-athle.fr> à partir du 12 juin 2024 ainsi que la liste des athlètes qui seraient susceptibles d'être qualifiés en cas de désengagement.

FEMININES	EPREUVES	MASCULINS
10"35	80 m	9"60
15"25	120m	13"85
3'10"	1 000 m	2'44"
7'15"	2 000 m	6'10"
12"20	80h/100h	14"15
32"14	200 h	28"84
1m55	Hauteur	1m77
5m45	Longueur	6m25
2m60	Perche	3m35
11m15	Triple Saut	12m70
10m50	Poids	12m20
28m50	Disque	34m00
34m00	Marteau	34m00
28m00	Javelot	41m00
15 meilleurs temps	Relais 4 x 60	15 meilleurs temps
15 meilleurs temps	Relais 4 x 60 (Mixte)	15 meilleurs temps
16 meilleurs temps (au plus)	Marche	16 meilleurs temps (au plus)

Les minima ci-dessus devront avoir été réalisés en extérieur entre le 1^{er} septembre 2023 et le 9 juin 2024.

Attention : les minima de qualification devront être réalisés dans les conditions réglementaires de compétition, cependant si les conditions n'ont pas pu être réalisées il sera nécessaire de faire une demande de repêchage exceptionnel.

Attention : un athlète ne sera autorisé qu'à participer à un seul relais (Normal ou Mixte).

Limitation du nombre d'épreuves : Au maximum 4 épreuves (Relais non compris) par athlète dont pas plus de deux courses, l'une des deux devant être inférieure à 200 m.

Désengagements : Si un athlète ne souhaite pas participer aux épreuves pour lesquelles il est qualifié, son club devra le désengager sur le site LIFA avant le 19 juin 2024 - 23h59. Cette façon de procéder permettra des qualifications supplémentaires.

Attention :

Tout forfait non justifié après la date limite de désengagement sera facturé par la ligue conformément à la circulaire financière.